

LE BULLETIN



ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



Printemps, Municipales, congrès,

UN NOUVEAU DÉPART

Sommaire

ÉDITO

- « L'heure la plus sombre est celle qui vient juste avant le lever du Soleil »
Paulo Coelho
- Triste nouvelle

p.2

BUDGET 2026 : SUITE

- PLFSS & PLF 2026, suite et fin...

p.3

ACTU

- L'EPS pour l'égalité à l'écran
- Diminution de ma pension
- Augmentation des forfaits hospitaliers

p.4

TRIBUNE LIBRE

- La liberté pédagogique en question ?

p.5

PÉDA

- Tester pour quoi faire ?

p.6

CULTURE

- Nous sommes faits d'orage »
de Marie Charrel
- « Je voulais vivre » d'Adélaïde
de Clermont-Tonnerre
- « Fallait pas le dire »
de Salomé Lelouch

p.7

SYNDICALISME

- Un des centres de vos préoccupations,
l'adhésion au Centre EPS et Société
- Syndicalisation au 6 mars 2026

p.8

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SANTÉ 2025

p.9-24

ÉDITO

“L'heure la plus sombre est celle qui vient juste avant le lever du soleil”

Paulo Coelho

Le contexte international sous les coups guerriers de dirigeants désireux de redessiner la carte du monde, de s'appropriier par la force les ressources au détriment des populations qui sont massacrées sans retenues met sous tension l'ensemble des pays. Que ce soit l'Ukraine, la Palestine, l'Iran, le Liban et bien d'autres, ce sont les populations les premières victimes de ces visées expansionnistes de régimes extrémistes dirigés par des Trump, Netanyahu, Poutine et consorts. Les appels à la paix doivent se renforcer, mobiliser pour pousser les actions diplomatiques. Ces guerres ont des impacts réels en France avec une volonté de plus en plus marquée d'augmenter les capacités de défense, l'armement et d'engager la jeunesse dans cette fuite en avant. C'est aussi l'augmentation consécutive des énergies qui grève encore plus le pouvoir d'achat d'une grande part de nos concitoyen-nes déjà fragilisés-es.

Dans ce contexte anxiogène, la cohésion, le vivre-ensemble sont essentiels. Malheureusement dans une société de plus en plus fragmentée et individualisée par des années de libéralisme, par des attaques incessantes contre les services publics, contre les aides sociales, contre les démuni-es, les retraité-es, les droits... c'est le « chacun pour soi » qui semble l'emporter. Le premier tour des élections municipales avec de multiples listes notamment à gauche dans l'incapacité de s'entendre, fait la démonstration d'une perte de repères et permet une nouvelle progression des extrêmes droites. Dans la perspective des futures présidentielles, reconstruire du commun sera primordial.

Cette période noire de l'histoire contemporaine ne doit pas nous conduire à courber l'échine et à subir le contexte. L'action quotidienne de chacun-e est essentielle pour porter nos valeurs et nos combats. Le congrès national aura à porter cette ambition et à construire des mandats pour un avenir plus réjouissant, porteur de sens et rassembleur.

Maintenir le cap pour entretenir l'espoir en des jours meilleurs doit nous piloter continuellement.

Édito écrit le 17 mars 2026

Benoît HUBERT
co-secrétaire général



TRISTE NOUVELLE

Nicole Coulon nous a quittés fin décembre, foudroyée par un cancer.

Membre de la commission nationale des retraités du SNEP-FSU, elle

en défendait les valeurs et se rendait souvent disponible. Elle fut aussi participante active aux séjours organisés par l'association SNEP-TOUJOURS dès 2005. L'annonce de sa disparition a bouleversé celles et ceux qui ont partagé ces moments de détente, de joie et de

culture. Nous regretterons sa bonne humeur, sa gentillesse, son dynamisme.

En septembre elle nous manquera.

Que sa famille trouve ici nos sincères condoléances attristées, nous ne l'oublierons pas !

PLFSS & PLF 2026, SUITE ET FIN...

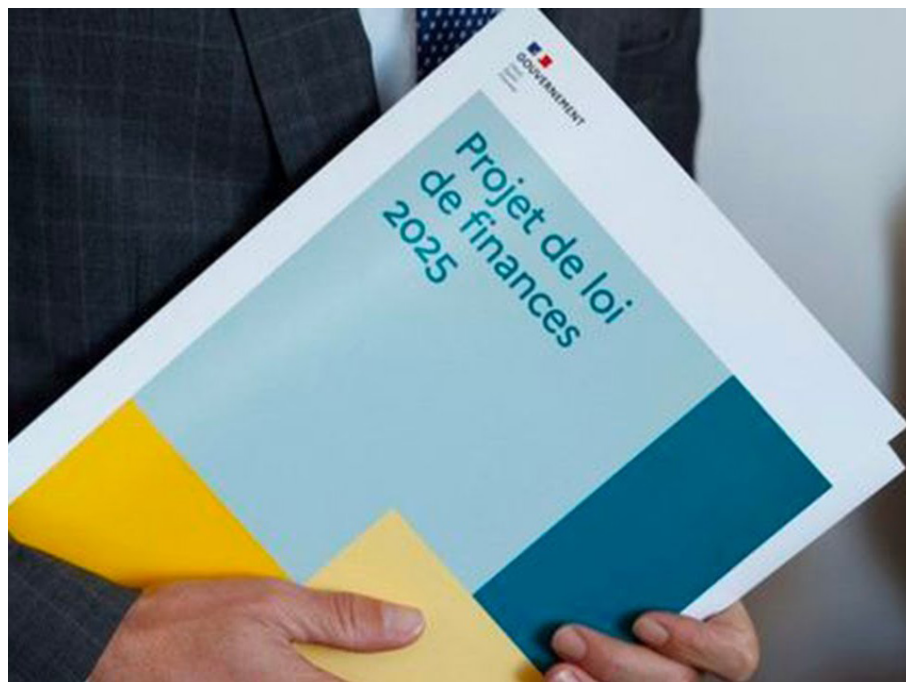
Le retour du 49-3

Après avoir promis de ne pas utiliser le 49-3, Sébastien Lecornu y a eu finalement recours trois fois pour faire adopter le budget 2026. Négociant habilement avec le PS quelques concessions majeures (suspension de la réforme des retraites, revalorisation de la prime d'activité, maintien de la surtaxe sur les grandes entreprises,...), il a donc réussi à échapper à la censure tout en réussissant sa "mission" : doter le pays d'un budget et, bonus, sauver son gouvernement. Une stratégie suscitant des critiques, certain-es estimant que trop de concessions avaient été faites alors que ce budget va une nouvelle fois à rebours du progrès social et de politiques égalitaires, privilégiant les intérêts des actionnaires, refusant d'instaurer une justice fiscale, accentuant ainsi les inégalités et favorisant la progression des idées d'extrême droite.

Le secteur de l'éducation n'a pas été épargné, un nombre conséquent de postes d'enseignant-es du 1^{er} et du second degré devant être supprimés à la rentrée 2026, contrairement aux « Vraies/fausses annonces » faites par le 1^{er} ministre !

Un final haletant...

Jusqu'au bout, Sébastien Lecornu aura bataillé en saisissant le Conseil constitutionnel, dans une démarche inédite depuis 1977, pour contester l'application d'un certain nombre de dispositifs fiscaux clés arrachés par la gauche durant le débat parlementaire. Objectif : montrer qu'il avait cédé sous la pression parlementaire, espérant aussi que le juge constitutionnel corrige une copie jugée peut-être trop généreuse ! Les « sages » ne l'ont finalement pas suivi en validant la plupart des mesures contestées sans pour autant les juger toutes conformes ou sous certaines réserves ?! Cette ultime étape ouvrant la voie à la promulgation du texte budgétaire le 20 février.



Et les retraité-es dans tout ça !

Les mesures envisagées nous concernant plus ou moins directement n'ont finalement pas été retenues : de l'année blanche avec le gel des pensions de retraite, des prestations sociales, du barème de la CSG et des impôts, en passant par la non-indexation et/ou la sous-indexation des pensions (proposée jusqu'en 2030) et la suppression de l'abattement fiscal de 10 %.

De même a été abandonnée pour l'instant l'élargissement du périmètre des franchises médicales avec leur doublement, doublement prévu également pour les participations forfaitaires et leurs plafonds annuels. Mais au 1^{er} mars est intervenue l'augmentation par décret de divers forfaits facturés aux patient-es en cas d'hospitalisation ou de passage aux urgences (généralement remboursés par les complémentaires santé) ; à la clé, 400 millions d'euros d'économies pour la sécurité sociale et en contrepartie des hausses tarifaires de 2 à 8 euros pour les patient-es.

À noter également la création d'un nouveau crédit d'impôt de 25 % (jusqu'à 10 000 €), à l'attention des résident-es en EHPAD, se substituant à la réduction d'impôt de 25 % au titre des dépenses d'accueil accordée jusqu'alors.

En revanche, la taxe exceptionnelle sur les complémentaires santé, un temps repoussée, a bien été votée dans le PLFSS 2026, entraînant l'augmentation, pour ces mêmes complémentaires, des tarifs 2026. Des tarifs censés avoir été gelés par la loi, ce que contestent les assureurs privés et les mutuelles estimant cette disposition anticonstitutionnelle.

Les retraité-es attendent un arrêt de la politique d'ouverture du secteur de la santé au secteur marchand et l'étude de pistes pour la mobilisation de recettes supplémentaires permettant une transformation profonde du système de santé.

Thierry CHAUDIER

L'EPS POUR L'ÉGALITÉ À L'ÉCRAN

Le film « laisse pas ton corps au vestiaire » est projeté actuellement dans toute la France.

Nous avons posé 2 questions à Françoise DAVISSE, co-réalisatrice de ce documentaire :

Comment ce projet est-il né ?

À l'occasion d'ateliers de football que menait Nicole Abar⁽¹⁾ pour Filles et Garçons dans une école, sur le thème de la conquête de l'espace, ce que nous avons filmé nous a permis de constater les clichés féminins et masculins au travers des réalisations gestuelles des un-es et des autres. Avec ce regard filtrant, désormais, nous ne regarderions plus les corps et leur gestuelle de la même manière.

L'envie de dépasser le constat vers le partage de cette réalité à faire regarder et observer est venue.

Des séquences sont filmées en écoles et en lycée. Pourquoi pas en collège ?

Nous souhaitons les plus petits et les plus grands (le choix du grand écart !), et les lycéen-nes s'expriment plus facilement que les collégien-nes ; le film espère trouver une ouverture côté profs et côté élèves en montrant qu'on peut faire des « choses » et surtout que des « choses » se font. L'équipe du lycée de Corbeil travaille cette question depuis longtemps. Le choix des « lycéennes » aussi, parce



que c'est l'âge du décrochage des pratiques sportives à l'AS ou au club.

Le Film positionne l'enjeu de l'égalité par l'en-je-u du corps.

Pour une fois, vous pourrez être fier-e d'être prof d'EPS, il ne montre pas une prof de gym en manteau de fourrure ! Alors « courez-y » !

Fabienne RAIMBAULT

(1) Ancienne joueuse professionnelle de Football, a créé l'association « liberté aux joueuses »

DROIT À L'IMAGE
COLLECTIF DE PRODUCTION
LIEUX DE PROJECTION



Bref

DIMINUTION DE MA PENSION

C'est complexe, suivez bien : nos pensions brutes ont été revalorisées de 0,9 % au 1^{er} janvier. Les actions en continu de nos 9 organisations de retraité-es n'y sont pas totalement pour rien. Mais un certain nombre d'entre vous ont vu leur pension baisser fin janvier. Pourquoi ?

Le taux de la CSG 2026 est calculé sur le revenu fiscal de référence 2025, donc sur les revenus de l'année 2024. Pour mémoire, les pensions brutes avaient augmenté de 2,2 % au 1^{er} janvier 2024. Le barème 2026 de la CSG, lui, a été relevé de 1,8 %.

Certain-es sont de ce fait passé-es dans la tranche fiscale supérieure et voient le montant de leur pension nette diminué à partir de janvier 2026. L'autre cause de diminution de la pension peut être liée à l'augmentation de la cotisation mutualiste.

Roland ROUZEAU

Bref

AUGMENTATION DES FORFAITS HOSPITALIERS

Le gouvernement a décidé par décret, hors budget de la sécurité sociale, d'augmenter sensiblement, au 1^{er} mars, les forfaits hospitaliers et urgence.

Le forfait hospitalier (séjour à l'hôpital) à charge du patient, sauf s'il est pris en charge par votre mutuelle, est passé de 20 à 23 € en hôpital général et de 17 à 19,5 € en hôpital psychiatrique soit 15 % et 14,7 % d'augmentation.

Dans les mêmes conditions, **le forfait patient urgences**, appliqué si vous passez aux urgences pour des soins non programmés, passe de 19,61 € à 23 € soit 17,3 %. Il est

normalement pris en charge par votre mutuelle. Mais à la fin, c'est toujours nous qui payons, soit directement soit par la hausse de nos cotisations mutualistes !

Une justification supplémentaire de l'action unitaire⁽¹⁾ des retraité-es, le 2 avril, centrée sur la santé (désertification médicale, difficulté d'accès aux soins, augmentation des restes à charges, ouverture accrue au secteur marchand...).

Roland ROUZEAU

(1) 6 des organisations du G9 : CGT, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble

LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE EN QUESTION ?

La liberté pédagogique de l'enseignant-e s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'établissement, avec le conseil d'administration et sous le contrôle des membres des corps d'inspection.

Paul Devin de l'institut de recherche de la FSU rappelle que cette liberté peut être prônée par les tenants d'une vision libérale du métier qui rejettent l'idée d'un contrôle de l'État. Mais cela revient à nier son rôle dans la défense de l'intérêt général et aussi à prendre le risque d'un contrôle par des groupes de pression défendant des intérêts particuliers.

Mais loin d'être un privilège corporatiste dénoncé parfois, la liberté pédagogique est pourtant une responsabilité tout autant qu'une nécessité. Nécessité démocratique, inscrite dans le projet de Condorcet dès la Révolution Française, d'une indépendance du savoir et de sa transmission par rapport à l'autorité politique. Nécessité de l'ordre, de l'efficacité dans la mesure où l'enseignement ne peut être une application à la lettre de prescriptions, ignorantes des contingences et imprévus des situations d'apprentissage. L'enseignant-e est nécessairement concepteur-riche de son travail, faisant en permanence des choix face à des situations qui n'ont pu être toutes modélisées. Nécessité pragmatique enfin, l'enseignant-e étant seul-e dans sa classe, l'institution doit faire confiance à ses agent-es.

La liberté pédagogique s'exerce de manière individuelle, mais elle a aussi une dimension collective, car les conditions d'exercice du métier relèvent aussi des choix qui ont été faits localement, par les équipes.

Pourquoi évoquer la remise en question de la liberté pédagogique aujourd'hui ? Des attaques, parfois violentes et tragiques, contre des agent-es du service public dans



l'exercice de leurs missions semblent se banaliser. Est-il besoin d'évoquer le sort de Samuel Paty ou de Dominique Bernard à Arras et l'attaque au couteau plus récente, contre une enseignante d'arts plastiques ?

Au-delà de ces menaces physiques, une réelle censure se banalise à l'encontre des enseignant-es, une véritable atteinte à la liberté pédagogique. Yoann Vigner membre du secrétariat national du SNETAP-FSU (enseignement agricole) relate trois situations inacceptables. Récemment une enseignante de BTS en Corrèze souhaitait faire intervenir une association en faveur de la réintroduction du loup, dans le cadre d'une réflexion sur la relation gestion économique de la forêt et présence d'espèces animales sauvages. La FNSEA a prévenu la préfecture de son opposition, et celle-ci a transmis à la direction de l'établissement qui, par précaution, a supprimé ce temps de débat. Autre exemple, celui du président du C.A. du lycée agricole de Limoges, par ailleurs président local de la coordination rurale, qui n'hésite pas à remettre en cause les contenus des cours de « son » lycée. Yoann Vigner, enseignant d'histoire au lycée agricole

de Laval observe ici et là des refus de présence en cours de la part de lycéen-nes, cours liés le plus souvent à l'agroécologie. Leur attitude en cours peut parfois prendre la forme de prosélytisme, de militantisme ou d'opposition à un contenu défini par les programmes nationaux...

Comment protéger les agent-es et ramener un climat serein dans nos établissements ? La responsabilité de l'employeur est centrale, rappelle Yoann. Or, il fait défaut dans ces missions notamment de protection des personnels. Pourquoi ne pas exercer des rappels à la loi, voire des plaintes systématiques vers les fauteur-ses de trouble : élèves, parents ou organisations professionnelles. Faut-il attendre un accident ? La FSU milite pour des services publics de qualité, présents dans tous les territoires, avec des professionnel-les formé-es et sous statut.

Joseph BOULC'H retraité – Ex-prof EPS
au lycée agricole de Rennes - Le Rheu

TESTER, POUR QUOI FAIRE ?

À la rentrée 2025, le ministère a mis en place les tests d'évaluation d'aptitudes physiques auxquels 32 % des entrant-es en 6^e ont participé. Les trois tests portaient sur l'endurance, la force et la vitesse (L. Léger, saut en longueur sans élan, course 30 m plat).

Ces tests sont à penser dans les réformes actuelles. Si l'idée de tester les élèves, notamment pour avoir une « photo » de leurs capacités physiques peut être séduisante à première vue, il nous revient à articuler ces tests-là avec d'autres éléments du contexte politique afin de percer la barrière communicationnelle de l'institution et du gouvernement.

Les résultats placent les élèves en deux catégories : celles et ceux qui ont besoin d'une pratique dite adaptée (lisez adaptée à leurs faibles moyens et donc faibles besoins) et celles et ceux qui ont le droit de se tourner vers la performance.

C'est à la lumière de l'articulation des tests ici imposés et des mesures prises en parallèle qu'il faut chercher le diable. Les 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) instaurées dans le premier degré illustrent bien le lien entre la « détection » des élèves sédentaires, la proposition d'une réponse peu couteuse et aucune mesure pour le développement de l'enseignement de l'EPS ambitieux pour tous et toutes. Et si le but ultime était, justement, d'abord d'ignorer puis d'affaiblir le service public d'éducation ?

Si nous y ajoutons les conclusions de la « Convention citoyenne sur les temps de l'enfant », avec comme conclusion la diminution de la durée des cours et la mise en avant de la fatigue des enfants, nous avons devant nous un projet pour l'École à plusieurs vitesses. Or, les élèves les plus en difficulté ont besoin du temps scolaire, car seul ce temps leur permet d'inverser le cours des choses.

Le SNEP-FSU porte l'idée d'un développement de l'EPS comme une urgence sociale. De nombreuses études, que nous avons déjà longuement citées,



montrent la gravité de la situation quant à la sédentarité des jeunes, se traduisant essentiellement par une augmentation de l'obésité et une considérable diminution des capacités cardio-pulmonaires.

Ce développement doit se traduire par une décision politique forte qui sera le « starter » des mesures qui lui donneront de la consistance à long terme. Il s'agit d'une augmentation des horaires d'EPS à 4 h hebdomadaires. Cette augmentation devra être accompagnée par des réformes d'envergure : plan national de construction et de rénovation des équipements, textes officiels construits démocratiquement, la formation initiale et continue incluant la profession...

Les évaluations articulées à l'étude des APSA, avec des horaires augmentés, seront le meilleur moyen de rendre compte de l'état physique de la jeunesse. Alors que les tests standardisés risquent de conduire les équipes pédagogiques, sous des pressions hiérarchiques, à utiliser les heures

d'enseignement pour s'entraîner aux tests. Nous vous laissons imaginer l'appauvrissement de l'EPS.

Nous n'avons besoin de ces tests ni pour améliorer nos pratiques professionnelles (à moins de vouloir résumer les activités athlétiques à ces trois tests), ni pour proposer des pratiques meilleures pour la santé des élèves à long terme, ni pour détecter des potentiels sportifs.

Le sport, pour être émancipateur, se doit d'intégrer les jeunes les plus éloignés. Cela ne peut se faire en dehors du développement de l'enseignement de l'EPS. L'EPS a besoin des horaires augmentés, des équipements, de la formation repensée et surtout sortie du carcan institutionnel qui la coupe de l'étude réelle des APSA. Le futur de la totalité de la Jeunesse est en jeu.

Andjelko SVRDJIN

Quelques idées de (très bonnes) lectures...

par Patrick CHEVALLIER



“Nous sommes faits d’orage”

de Marie CHARREL

À la mort de sa mère, Sarah hérite d’une maison dans un petit village de montagne, sans nom, en Albanie. Sa mère lui demande d’y « retrouver Elora ».

Sarah qui a toujours trouvé mystérieux que sa mère albanaise se soit installée en Islande avec elle ne connaît rien de son passé.

Elle s’installe donc dans cette bicoque albanaise et commence alors une quête qui nous plonge dans le passé douloureux du pays : le régime dictatorial d’Enver HOXHA qui contrôle jusqu’à la longueur des cheveux et inscrit sur la montagne des slogans à sa gloire.

Elle part à la recherche d’un passé que certains n’ont aucun intérêt à voir ressurgir, d’autant qu’Elora est morte depuis bien longtemps.

Ce roman construit sur plusieurs temporalités évoque avec brio les armes utilisées pour résister : les croyances ancestrales, les traditions locales, la puissance de la Nature.

Ce roman raconte aussi la force des femmes et la nécessité de croire encore que l’art peut changer le monde. On y rencontre des personnages profonds et attachants, des paysages magnifiques et puissants.

Un livre dense bouleversant porté par une magnifique écriture.



“Je voulais vivre”

d’Adélaïde de CLERMONT-TONNERRE

Dans Les Trois Mousquetaires, Milady de Winter représente un personnage fondamentalement maléfique que les mousquetaires exécutent en 1623.

L’autrice, sans réécrire le roman de DUMAS, cherche à combler les angles morts et les non-dits sur les origines et la vie de Milady. Par la fiction, elle va chercher à aller au-delà du manichéisme qui prévaut dans le roman de DUMAS et qui veut que les mousquetaires représentent le Bien et Milady le Mal absolu.

Réhabiliter un personnage aussi détesté dans l’œuvre originale comme dans ses nombreuses adaptations relevait de la gageure, mais le pari est totalement réussi.

Sans l’innocenter des crimes dont on l’accuse, l’autrice nous raconte l’incroyable destin d’une femme aux multiples facettes. Elle retrace son parcours et tente de donner des explications aux événements qui conduiront à sa perte.

Un autre des grands intérêts de ce roman réside dans les confessions que fait D’Artagnan, au crépuscule de sa vie. Il avoue à son aide de camps des remords et les révélations apprises à la veille de l’exécution de Milady.

Un immense plaisir de lecture. Un grand coup de cœur.



“Fallait pas le dire”

de Salomé LELOUCH (théâtre)

Elle et lui, un couple ordinaire. Dans la rue, au café, dans la cuisine, au jardin...

Ils conversent et s’interpellent sur des sujets qui révèlent leurs désaccords et suscitent disputes et réflexions : peut-on dire à sa belle-mère que son gâteau est trop sec ? A-t-on le droit de ne pas avoir d’avis sur des sujets politiquement sensibles ? Est-il permis de se réjouir de la douceur de l’hiver (c’est d’actualité) quand la planète brûle ? ...

C’est à la demande d’Evelyne BOUX, sa mère et de Pierre ARDITI, son beau-père, que Salomé LELOUCH a écrit Fallait pas le dire. Une pièce en 15 scènes des avatars de la vie conjugale.

Le sujet essentiel est de savoir où est la limite entre ce que l’on peut dire et ce qu’il est préférable de taire. Toute vérité est-elle bonne à dire ? Tout un chacun, surtout, peut-il l’entendre ? Est-ce constructif et parle-t-on dans l’intérêt de l’autre, pour améliorer les choses ? Ou simplement pour se soulager parce qu’il faut que ça sorte ?

Chacun-e va se sentir intimement concerné-e par ces échanges verbaux, parce que leurs questions, nous nous les sommes tous posées un jour. Parce qu’on doute et qu’il est sain de douter.

Derrière le ton enlevé et les joutes verbales, on retrouve dans ce texte beaucoup de légèreté, de bienveillance et d’amour.

Un texte et une pièce magnifiques.

Un des centres de vos préoccupations

L'adhésion au Centre EPS et Société

Le Centre a été créé, par le SNEP-FSU, il y a plus de vingt ans, avec la promesse de prendre en charge le débat idéologique et didactique de notre discipline. La bonne audience de notre revue ContrePied, auprès de la profession, de nos étudiant·es, est l'effet de la qualité de son contenu culturel et social. Voici donc un élément de satisfaction à mettre à l'actif des quelque 8 à 900 collaborateur·rices nécessaires à son animation.

Nous souhaitons vous faire davantage partie prenante de nos enjeux. Certes un bureau actif, mais trop restreint, d'une dizaine de membres, porté·es par l'enthousiasme de la mission animent la Revue. Pourquoi pas vous ?

Mais il y a plus. Une seconde approche vous concerne directement. Nous n'avons pas à vous convaincre de l'adhésion au SNEP-FSU, c'est fait.

En revanche, il nous reste à vous convaincre de l'adhésion au Centre. Nous connaissons toutes vos interrogations sur cette question ; elle est toujours et sans cesse rebattue. Pourquoi ne pas rejoindre « naturellement » le Centre, comme vous avez rejoint le SNEP-FSU, assidûment ? Vous êtes militant·es, en retraite active du point de vue militant, c'est-à-dire curieuses et toujours curieuses des épreuves de l'actualité sociale et aussi, « un peu », ou « beaucoup », professionnelle. Le Centre est l'élément dynamisant de notre travail de bureau. Nous ne travaillons pas hors-sol, mais ancrés à partir des signaux fournis par l'adhésion à notre association. Le Centre a été créé pour une mission particulière et celle-ci, sa réalisation, prend sa vigueur à partir de la façon dont elle est reconnue. L'adhésion en est l'indicateur central. Combien de louanges, de félicitations, d'encouragements, d'appels à persévérer avons-nous eu sans



que la question de l'adhésion n'ait circulée dans chacune des têtes « encourageantes ». Assurément nous en serions à 1 500 ou 2 000 adhérent·es !

Tel n'est pas le cas. Passons alors des Paroles aux Actes⁽¹⁾ : voici votre rendez-vous en ligne : <https://www.helloasso.com/associations/eps-et-societe/adhesions/adhesion-au-centre-eps-et-societe>

ADHÉSION
AU CENTRE
EPS ET SOCIÉTÉ



Jean LAFONTAN

(1) Si vous préférez régler votre cotisation par chèque (joindre le bulletin d'adhésion papier à envoyer à Centre EPS et Société - 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris)

SYNDICALISATION AU 6 mars 2026

1 210 retraité·es sont syndiqué·es au SNEP-FSU le 06 mars 2026, 49 d'entre eux et d'entre elles ont pris leur retraite en septembre 2025. Soit 60 % de l'ensemble des collègues parti·es à la retraite en 2025 (chiffre connu 81).

- 10 se sont resyndiqué·es
- 376 ne sont pas à jour (dont 40 nouveaux·elles).

Pour information, la syndicalisation des actif·ves est en très forte progression.

L'âge tardif des départs à la retraite se confirme :

- 67 ans : 5 hommes / 2 femmes
- 66 ans : 8 hommes / 2 femmes

- 65 ans : 4 hommes / 2 femmes
- 64 ans : 5 hommes / 4 femmes
- 63 ans : 10 hommes / 26 femmes
- 62 ans : 3 hommes / 3 femmes
- 61 ans : 1 femme
- 60 ans : 1 homme / 1 femme
- 5 sont parti·es avant 60 ans.

Le nombre de départs à la retraite continue de chuter (de 149 en 2013 à 82 en 2024, 80 en 2025). Le pourcentage des actif·ves partant à la retraite et qui restent syndiqué·es est stable, les ancien·nes confortent leur ancrage au SNEP-FSU.

Rejoindre le SNEP-FSU c'est participer aux actions menées par le collectif de 9 organisations syndicales et associations qui ont contri-

bué par exemple à obtenir la revalorisation des pensions en 2024 et 2025, et l'abandon des mesures envisagées lors du débats sur le budget 2026. Oui il est possible de vivre mieux. Pour cela il est utile de ne pas se résigner, de se syndiquer, de se rassembler et d'agir.

**ENSEMBLE POURSUIVONS
LES LUTTES**

**REJOINDRE LE SNEP-FSU,
C'EST LUTTER ENSEMBLE ET VITAL
POUR LA DÉMOCRATIE**

Louise GAVARY

**Info : séjour 2026 en Ardèche,
il reste 3 places (coût 450 €).**



Résultats de **L'ENQUÊTE SANTÉ** **2025**

par le Secteur retraité·es





Le SNEP-FSU a engagé un travail sur l'usure professionnelle et les fins de carrière des enseignant·es d'EPS. La commission nationale retraité·es a décidé de s'investir sur cette question en l'élargissant, pour ce qui concerne les retraité·es, aux problèmes de santé et d'accès aux soins auxquels ils peuvent être confronté·es pendant la retraite, qu'ils soient ou non en lien avec leur activité professionnelle antérieure.

Il a semblé de la première importance de traiter ces questions, en particulier dans le contexte d'un système de soins dégradé (médecine générale, spécialistes, hôpital, médicaments, dépendance...).

Les objectifs de cette initiative visent à :

- réaliser une approche concrète des problématiques de santé des retraité·es ex-profs d'EPS, pour participer à la prévention des actifs et actives,
- la confronter au cahier revendicatif du SNEP et de la FSU pour en vérifier la pertinence et le cas échéant l'améliorer, en lien avec les actifs et actives,
- porter les dossiers de santé dans la FSU et l'intersyndicale retraité·es,
- intervenir dans le débat public et auprès des décideurs administratifs et politiques,
- intervenir dans les collectifs locaux d'action sur la santé pour améliorer la situation et aboutir à des progrès indispensables.

Benoît HUBERT
Co secrétaire Général du SNEP-FSU



QUELQUES CHIFFRES

1 250

**retraité·es
syndiqué·es**

ont été destinataires
de l'enquête

640

réponses

dont 612
ont pu être exploitées

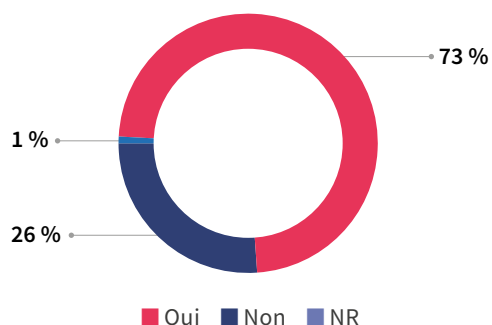
POURQUOI ?

La santé a toujours été un combat porté par le SNEP-FSU auprès de l'administration, à tous ses étages, via nos responsables locaux et nationaux. Nous avons à coeur de faire le point en 2025.

Merci à tous et toutes pour votre participation qui a permis les échanges, une vision collective pour aboutir à cette « photographie » qui conforte la validité de nos mandats et ouvre de nouvelles perspectives d'action.

1 - Durant tes études et ton activité professionnelle as-tu été victime d'un ou de plusieurs accidents de travail ?

Accidents lors des études ou travail



OUI	
74,72 % de femmes	75,67 % d'hommes
Moyenne générale 75,28 %	
Les accidents professionnels concernent autant les femmes que les hommes. Il n'y a pas de différence : les 2/3 sont concernés.	



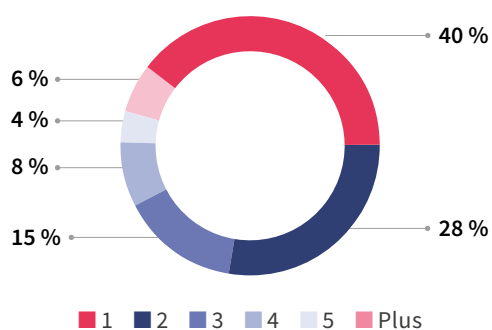
CONSTAT

L'exercice particulier du métier d'enseignant·e d'EPS ou de professeur·e de sport et l'usure professionnelle qu'ils entraînent sont une réalité. Parmi les enseignant·es du 2nd degré, elles-ils sont celles et ceux qui, en pourcentage, ont le plus d'accidents de services ou de travail. Ainsi, 73 % ont déclaré entre 1 et 5 accidents pendant leur carrière, principalement corporels.

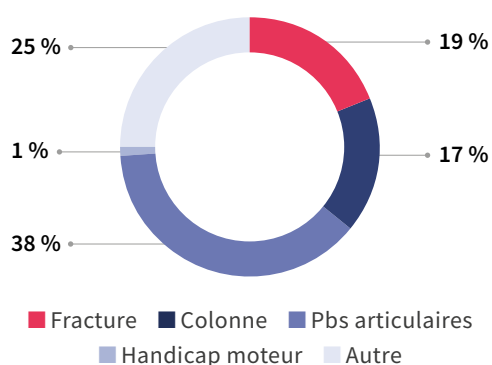
Cependant, bon nombre d'entre elles et eux ne font pas les démarches pour **faire reconnaître l'imputabilité des accidents au service**.

Signe de l'importance de ces accidents : 1/3 de ces 73 % ont répondu qu'ils avaient enclenché des problèmes de santé ultérieurs

Nombre d'accidents



Types d'accidents



ACTION – REVENDICATION ?

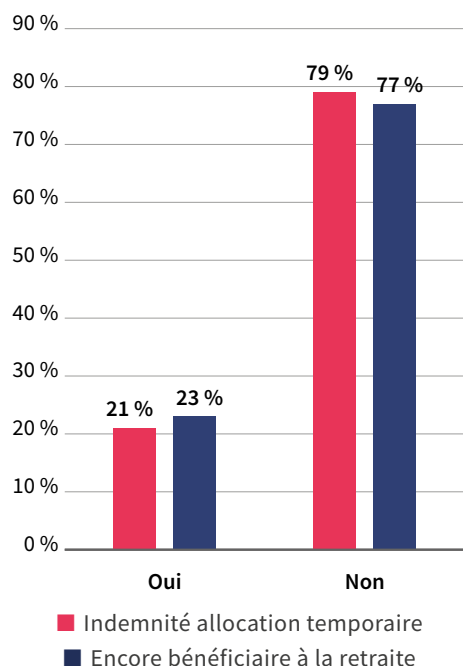
Le SNEP-FSU et ses élu·es, en Conseil Médical accompagnent les collègues en ce sens, dès la survenue de l'accident. **Prévenez le SNEP-FSU immédiatement pour garantir vos droits.**





2 - As-tu perçu une indemnité d'allocation temporaire d'invalidité ?

Indemnité d'allocation temporaire



CONSTAT

23 % des collègues ont répondu oui. C'est la reconnaissance de séquelles après un accident du travail, **3/4** continuent de la percevoir à la retraite.

C'est le Conseil Médical qui émet un avis, le transmet à l'administration quant à : l'imputabilité au service des accidents, les maladies professionnelles, la prise en charge des soins, des arrêts de travail, la fixation des dates de consolidation et taux d'incapacité permanente partielle (IPP) qui en découlent, etc... Le SNEP-FSU est représenté dans cette instance.



ACTION – REVENDICATION ?

Les résultats de l'enquête ne sont hélas pas genrés, **la question des femmes** devra être approfondie.

3 - Continues-tu de bénéficier, à la retraite, d'une rente d'invalidité ?



CONSTAT

13 % des collègues ont répondu oui. Face aux élu·es du SNEP-FSU les médecins expert·es de l'EN prétextent souvent leur refus d'imputabilité au service pour justifier leur décision (usure ou pathologie antérieure), afin de ne pas verser de rente d'invalidité.



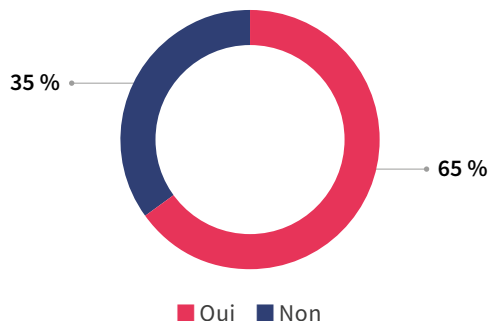
ACTION – REVENDICATIONS ?

- 1) Pouvoir appliquer le droit fondamental de chacun·e au sein de la défense collective de tous et toutes, sur cette reconnaissance d'imputabilité au service, est le combat des élu·es du SNEP-FSU à partir d'un dossier étayé transmis par chaque collègue.
- 2) Les conditions de travail des collectifs de collègues EPS (lieux – équipements sportifs – aménagements matériels mais également nombre d'élèves) sont les principales causes des accidents du travail, c'est un dossier prioritaire à traiter !



4 - As-tu éprouvé des difficultés particulières en fin de carrière ?

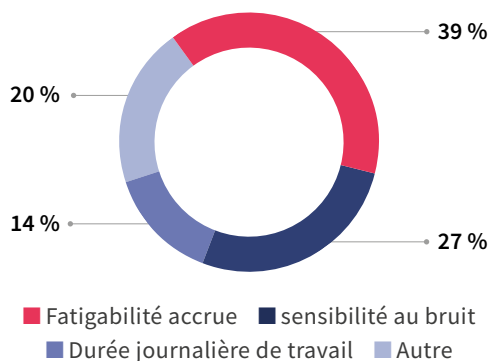
Difficultés en fin de carrière



CONSTAT

Au-delà des conséquences d'accidents, **65 %** des retraité·es estiment avoir connu des **difficultés dans leurs dernières années d'exercice** : fatigue physique, nuisances sonores, nombre d'heures travaillées par jour. Ces difficultés se cumulent souvent et vont s'amplifier avec le report de l'âge légal de départ à la retraite.

Types de difficultés



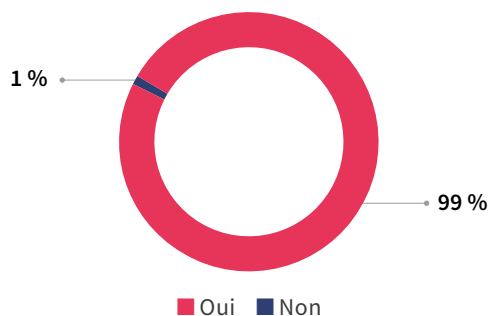
ACTION – REVENDICATIONS ?

Des fins de carrières progressivement réduites, des aménagements d'emplois du temps, des progrès en matière d'installations sportives par exemple, sont des pistes qui pourraient être de nature à accompagner les collègues en fin de carrière. Le travail à temps partiel pour raison thérapeutique, ou les aménagements de poste sont parfois nécessaires dans certaines situations difficiles. Les collègues ne doivent pas hésiter à se rapprocher du SNEP-FSU pour envisager localement des pistes d'amélioration des conditions de travail.

Les représentant·es du personnel doivent alerter la hiérarchie et les élu·es des situations difficiles lors des instances paritaires. **(CDEN, Comité Social d'Administration (ex CTA) ...)**.

5 - La possibilité de cessation progressive d'activité en fin de carrière (C.P.A) te paraît-elle une bonne disposition ?

CPA : bonne mesure ?



CONSTAT

La CPA telle qu'elle existait jusqu'en 2010 (travail à mi-temps dès l'âge de 55 ans, payé à 80 %) est un dispositif unanimement apprécié. La retraite progressive actuellement en vigueur n'a rien à voir avec la C.P.A. initiale. La possibilité est ouverte sous conditions (2 ans avant l'âge d'ouverture des droits, avec 150 trimestres cotisés, si on est déjà à temps partiel) et avec rémunération au prorata du temps de service + retraite partielle. Elle est plus défavorable aux collègues.



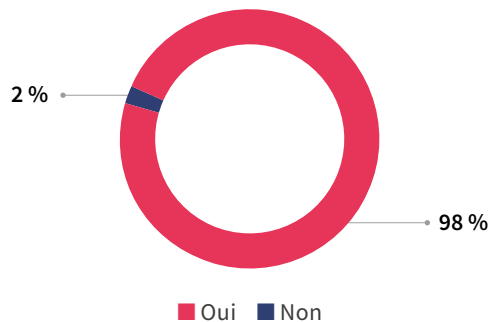
ACTION – REVENDICATION ?

Le SNEP-FSU revendique toujours le **retour de la cessation progressive d'activité (C.P.A)** avec 100 % de la rémunération pour un service à temps partiel.

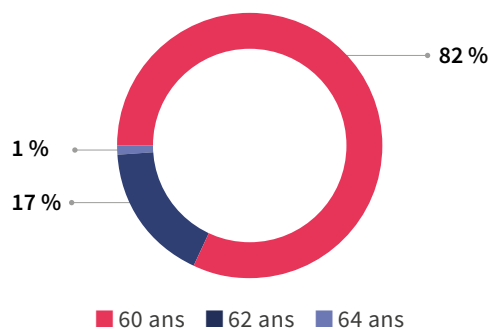


6 - Le rétablissement du départ à la retraite plus tôt te paraît-il indispensable ?

Rétablissement âge de la retraite



Âge souhaité pour la retraite



CONSTAT

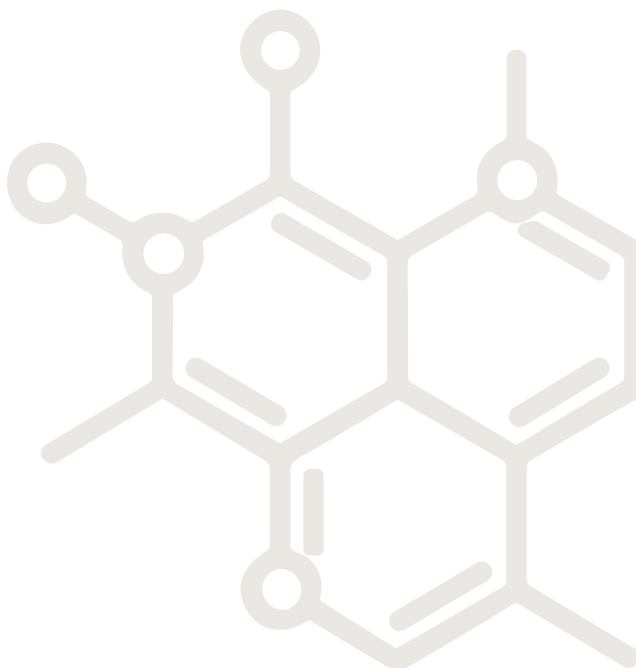
La « suspension » gouvernementale retenue dans le PLFSS est une première entaille dans la réforme des retraites. Mais pour l'immense majorité ce n'est qu'un simple décalage (report de 3 mois du recul de l'âge d'ouverture des droits pour les générations nées entre 1964 et 1968). À cela s'ajoutent les modalités de financement de la « suspension » qui sonnent comme une provocation.



ACTION – REVENDICATIONS ?

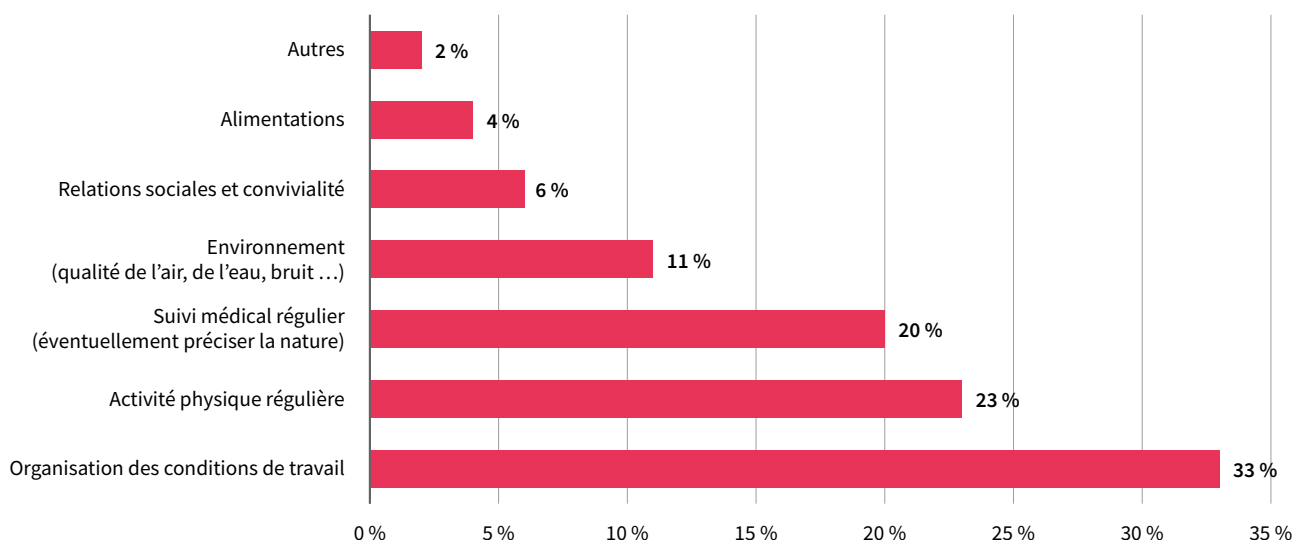
La FSU exige l'abrogation de la réforme Borne 2023 dans son intégralité et milite pour une retraite à taux plein accessible à 60 ans, financée notamment en augmentant les taux de cotisation, en élargissant l'assiette de cotisation, en augmentant les salaires, en mettant fin aux exonérations et allègements de cotisations patronales, en luttant contre la fraude et l'évasion fiscales...

Poursuivre le débat et la popularisation de nos propositions, rechercher, sur ces bases, l'unité d'action.



7 - Quels aspects te semblent les plus importants pour la prévention ?

Aspects prioritaires de la prévention



CONSTAT

1/3 des réponses considère (loin devant les autres aspects) que l'organisation des conditions de travail est importante pour la prévention. C'est de loin le souhait MAJEUR. On ne peut transmettre n'importe où et n'importe comment la culture physique, sportive et artistique.

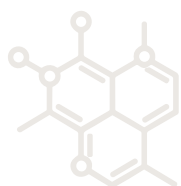


ACTION – REVENDICATIONS ?

2 axes :

a) Les conditions d'exercice du métier : la proximité d'équipements adaptés, la limite des effectifs d'élèves par groupe/classe, les horaires réglementaires face aux élèves/jour doivent être programmés et respectés. Le parc immobilier des installations mérite d'être entretenu, rénové, élargi, la qualité et la fonctionnalité du matériel (poids, maniabilité, solidité) améliorées.

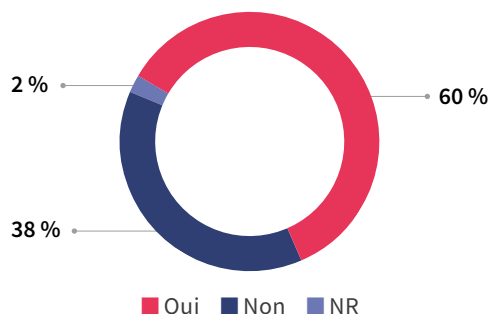
b) Les femmes : enseignantes EPS et congé maternité : ils sont actuellement de 16 semaines (6 + 10) (+ 2 si grossesse pathologique). Certaines artistes du spectacle (danseuses, artiste de cirque, trapézistes, etc.) dont le métier comporte des travaux incompatibles avec leur état peuvent solliciter un repos prénatal supplémentaire à partir de la 21^e semaine précédant la date présumée de l'accouchement (J.O. du 15 novembre 1995 - §2.6 - arrêté du 26 octobre 1995) compensé par des prestations supplémentaires. Doit-on s'emparer de cette revendication pour la prévention des accidents, la sécurité des enseignantes et des élèves ?





8- Durant ta retraite, connais-tu des problèmes de santé autres que ceux résultant de ton activité professionnelle antérieure ?

Problème de santé à la retraite



CONSTAT

La retraite en bonne santé - un mythe. **60 %** des sondé-es déclarent connaître des problèmes de santé nouveaux (le constat est plus aigu chez les femmes). Elles-ils cumulent les effets des problèmes de santé connus dans leur vie active avec d'autres pathologies.

En arrivant à la retraite, un faible pourcentage (10,3 %) de collègues a connu une carrière sans problème et un fort pourcentage (46,7 %) a connu accidents et difficultés (dont 36,4 % de femmes). C'est un peu plus d'1 femme sur 2 et un peu plus de 2 hommes sur 5 qui ont eu une carrière à forte pénibilité. La retraite permet de mettre un frein à certaines pathologies dues au métier mais n'efface pas l'usure des corps.

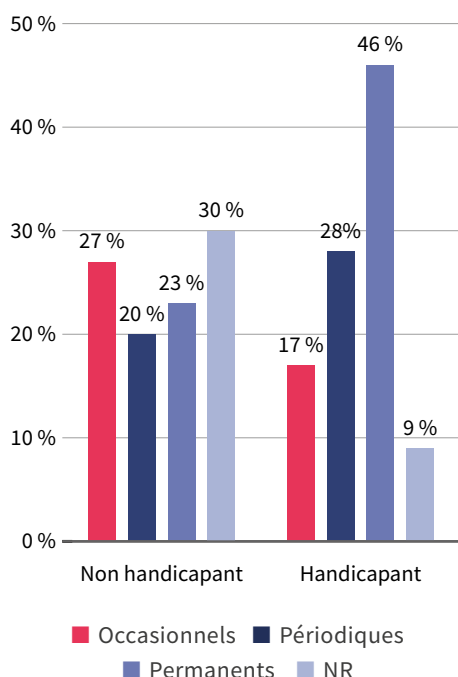


ACTION – REVENDICATIONS ?

Le SNEP-FSU souhaite agir afin de faire baisser le taux d'accident et le taux de pénibilité pour les actifs et actives et valoriser cette étude qui pourrait servir. **1) aux actifs et actives** (en alimentant les CHS pour exiger de meilleures conditions de travail (installations, matériel). **2) aux préretraité-es** (en faisant vivre le mandat demandant une activité adaptée en fin de carrière (CPA ...). **3) aux retraité-es** (qui escomptent une retraite en bonne santé).

8 bis - Si oui, sont-ils handicapants ? Si oui nécessitent-ils des soins ? Occasionnels, périodiques, permanents ?

Handicap / soins



CONSTAT

49 % des retraité-es déclarent que les problèmes liés aux accidents survenus antérieurement perdurent à la retraite. Ils nécessitent la poursuite de soins dans 2 cas sur 5.

65 % évoquent de nouveaux problèmes de santé souvent handicapants à la retraite qui exigent aussi des soins, souvent périodiques, voire permanents. Ce constat est lié aux conséquences différées à la retraite des risques professionnels vécus, à une accidentologie notable, à une usure professionnelle importante sur le terrain, à la fatigue physique, et bien sûr au vieillissement.

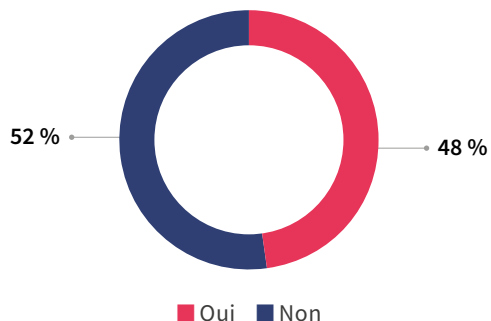


ACTION – REVENDICATIONS ?

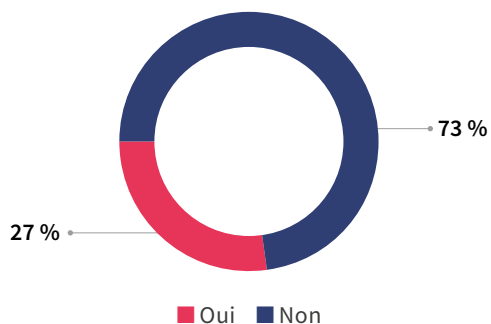
Retraité-es/actif-ves même combat. Il est urgent de remettre en place une véritable CPA pour la fin de carrière, proposer davantage de mi-temps thérapeutique, revenir à la retraite à 60 ans et prendre en charge tous les soins prescrits à 100 %, les frais de déplacements afférents, particulièrement dans les déserts médicaux.

9 - Rencontres-tu des difficultés d'accès aux soins ?

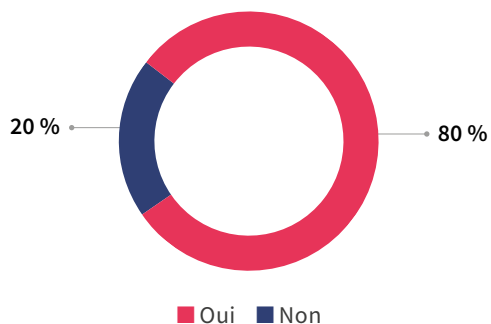
Difficultés d'accès aux soins



Pour un médecin référent



Pour un spécialiste



CONSTAT

Un·e retraité·e sur 2 estime avoir des **difficultés pour accéder à un·e médecin**, en particulier les médecins spécialistes. Un·e sur 4 rencontre la même difficulté chez la·le généraliste ou à l'hôpital. Peu nombreux sont les rendez vous dans un délai inférieur à 3 mois. Dans certaines situations les délais atteignent même une année.

Ce sont les conséquences concrètes dans les 75 % de départements qui ont vu leur densité médicale et donc l'accès aux soins se dégrader en 10 ans. Les rares mesures incitatives à l'installation des médecins mises en place ont échoué.



ACTION – REVENDICATIONS ?

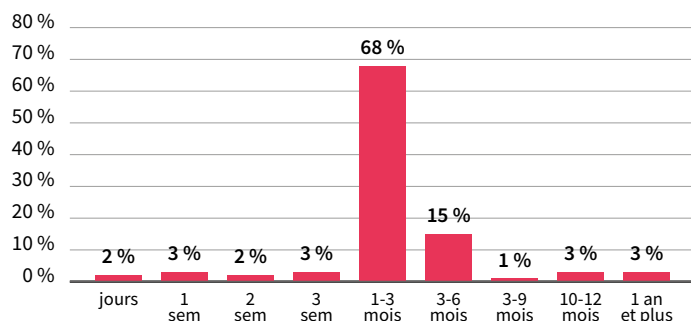
- Face à ce constat, il est urgent par exemple de réguler l'installation des praticien·nes afin de rétablir une véritable équité territoriale.
- Donner les moyens nécessaires aux ARS de tous les territoires, notamment les Ultra Marins, afin que leur population ait facilement accès aux soins.
- Développer des actions de prévention.
- Agir au sein des coordinations de défense des Services Publics pour informer et faire évoluer les enveloppes budgétaires.



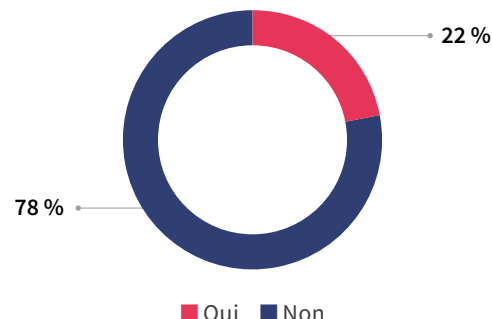


10 - Rencontres-tu des difficultés pour accéder aux soins hospitaliers ?

Temps pour l'obtention d'un rendez-vous



Difficulté d'accès aux soins hospitaliers



CONSTAT

Cette réponse de nos collègues est en adéquation avec la forte dégradation de l'accès aux soins depuis 2020. En effet, plus des 2/3 des français-es déclarent avoir renoncé à au moins un acte de soin ces 5 dernières années (hôpital et ville confondus.) Une proportion en hausse significative. D'autre part, il faut noter qu'il n'est pas égal pour tout le monde sur tout le territoire. L'égalité dans l'accès aux soins devrait être un pilier de notre système de santé. Renoncer ou tarder à être soigné-e engendrent des aggravations, impactant au final le-la malade lui-elle même et parfois toute la société quand il s'agit de maladies infectieuses, contagieuses et transmissibles. Il s'agit d'un enjeu majeur de santé publique.



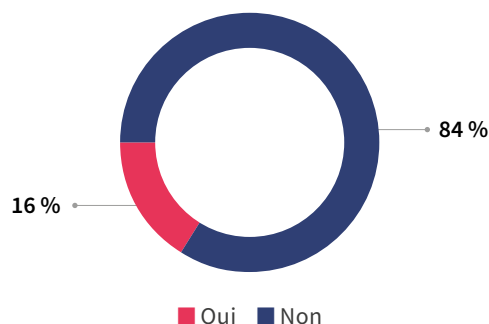
ACTION – REVENDICATION ?

Les Hôpitaux Publics doivent avoir des ressources suffisantes pour fonctionner avec des personnels qualifiés et fidélisés, dans de bonnes conditions matérielles, **sans être en concurrence avec les cliniques privées.**

Ils doivent pouvoir soigner toutes les pathologies **sans dépassement d'honoraires**. Il faut lutter contre la marchandisation des soins.

11 - Es-tu confronté-e à des dépassements d'honoraires ?

Dépassement d'honoraires



CONSTAT

84 % est un constat accablant. L'accès à des soins de qualité ne doit pas être conditionné par la capacité financière des patient-es. Ils impactent gravement la Sécurité Sociale (4,5 milliards d'€).



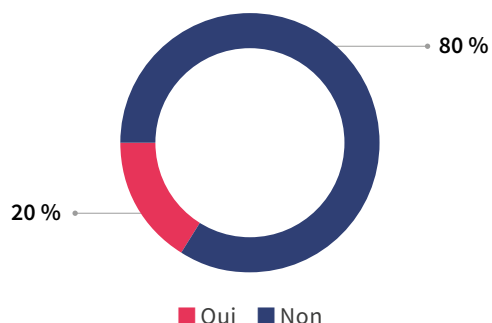
ACTION – REVENDICATION ?

Pour éviter les dépassements d'honoraires, il est conseillé de consulter des professionnels de santé de secteur 1.

Veiller avant chaque soin à la tarification proposée par la-le médecin qui doit être conventionné-e par la SS. Chacun-e doit pouvoir bien se faire soigner à un coût raisonnable et abordable.

12 - Es-tu confronté·e à des difficultés de délivrance des médicaments (rupture) ?

Difficultés à obtenir des médicaments



CONSTAT

La situation est critique : début 2025, 400 médicaments d'intérêt thérapeutique majeur étaient en rupture ou en passe de le devenir. Les pénuries s'enchaînent et questionnent le modèle actuel de marchandisation des médicaments qui enrichit les laboratoires au détriment de la santé publique.

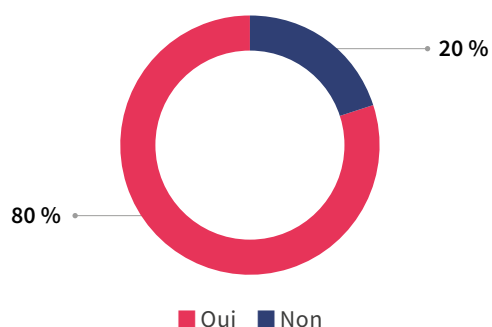


ACTION – REVENDICATION ?

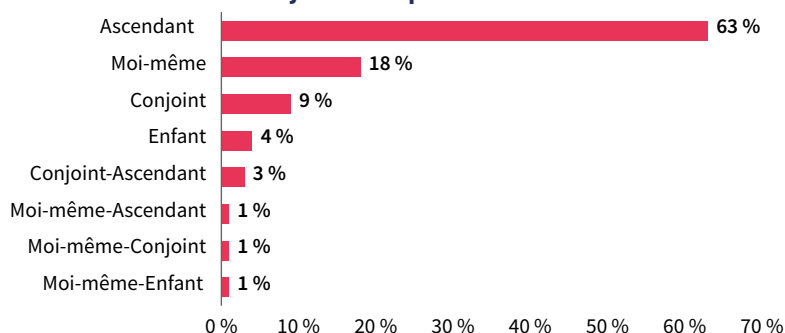
La fabrication des médicaments doit revenir sur le territoire français avec la production de la matière première. L'État doit soutenir la recherche et créer des laboratoires publics qui sont loin de la recherche de profits, comme ceux des hôpitaux.

13 - La dépendance : es-tu confronté·e à des problèmes de perte d'autonomie ?

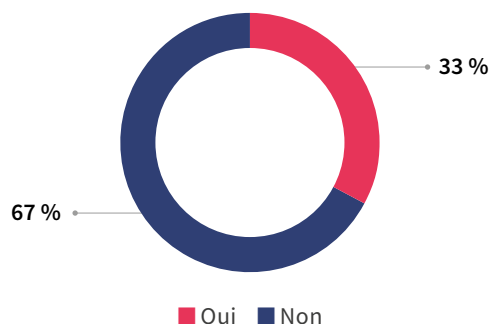
Confronté·e à la dépendance ?



Sujet de dépendance



Prise en charge suffisante ?



CONSTAT

Pour elles-eux-mêmes ou pour leurs proches, + de 80 % des collègues doivent gérer des situations de dépendance. Les besoins d'aide vont connaître une forte augmentation dans les années à venir. Aujourd'hui en France, 1,4 million de personnes bénéficient d'une allocation liée à la perte d'autonomie. Les conséquences sur la santé physique des proches (fatigue physique, trouble du sommeil, problème de dos ou palpitations) et la santé mentale sont connues.



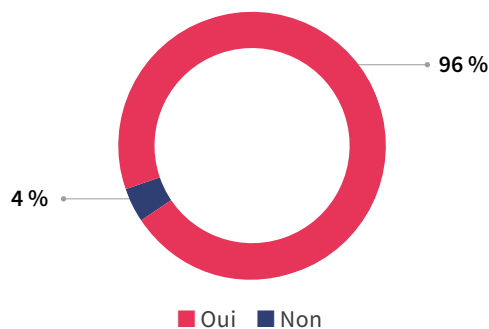
ACTION – REVENDICATIONS ?

Il devient de plus en plus impératif de prévenir la perte d'autonomie, c'est possible. La prévention et l'accompagnement devront se faire en amont et être globaux (pas seulement médical) afin de ne pas creuser encore un peu plus les inégalités. Sur tous les territoires, les aides allouées aux départements doivent être suffisantes, les personnels accompagnants bien formés et rétribués. L'État ne doit pas se désengager. La prévention et l'accompagnement des personnes en difficulté quel que soit leur âge ou leur situation doivent relever de la solidarité nationale et être une priorité nationale.

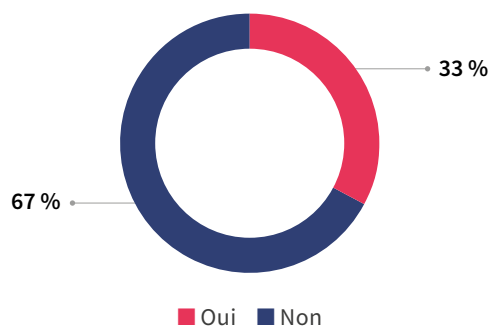


14 - La prise en charge de la dépendance à domicile est-elle à privilégier ?

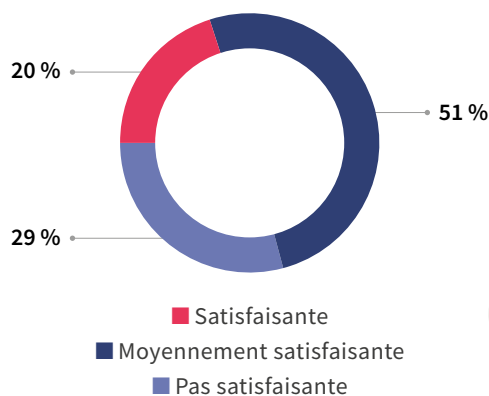
Privilégier le maintien à domicile



Prise en charge suffisante ?



Prise en charge en EHPAD



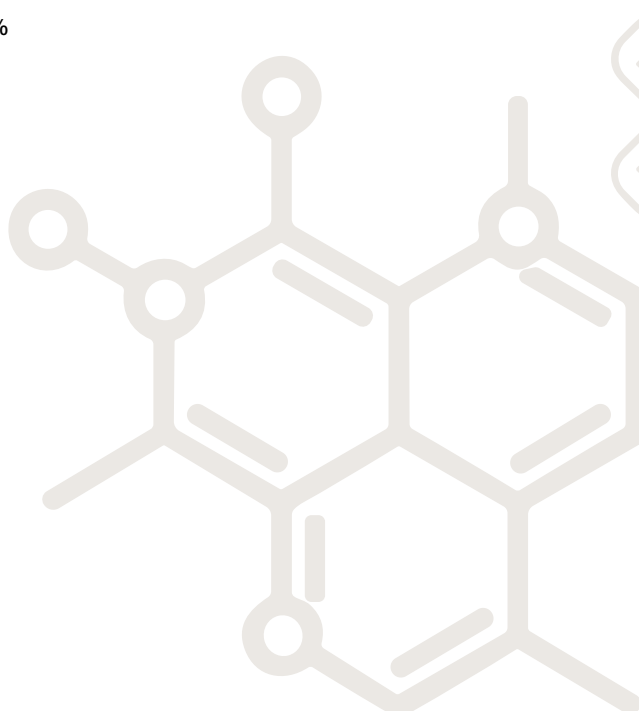
CONSTAT

94 % pensent qu'il faut privilégier cette solution, 67 % pensent que les conditions actuelles de prise en charge (quelles qu'elles soient) sont insuffisantes

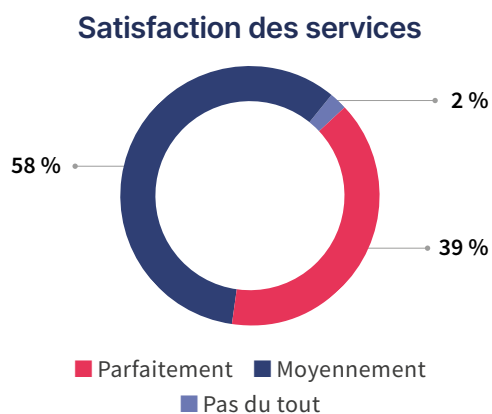
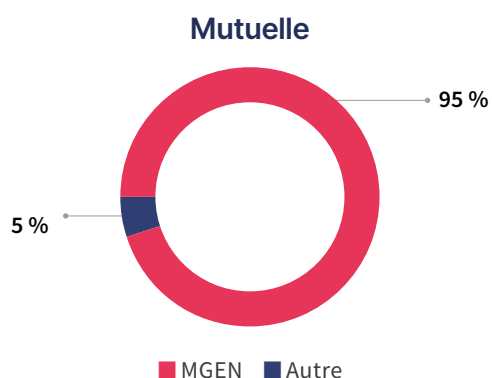


ACTION – REVENDICATIONS ?

- ❏ **Recruter** dans les métiers de l'accompagnement et mieux soutenir les aidants.
- ❏ **Adapter les habitats**, encourager les habitats collectifs proposant à la fois des lieux de vie, d'animations culturelles, certaines formes de médicalisation (hors EHPAD).
- ❏ **Lutter contre l'âgisme**, associer davantage les personnes aux choix, valoriser leur contribution positive à la cohésion sociale. Favoriser les relations intergénérationnelles.
- ❏ **Développer un maximum d'EHPAD publics à but non lucratif avec un financement national**, pas seulement à la charge des communes et départements.
- ❏ **Créer un grand Service Public national d'aide à la personne. Instaurer une loi grand âge** répondant aux besoins croissants



15 - Mutuelle : es-tu satisfait·e ?



CONSTAT

La MGEN est l'objet de controverses notamment sur certains postes essentiels comme l'optique, le dentaire ou les soins spécialisés. L'évolution de la PSC imposée par le gouvernement inquiète les retraité·es. La solidarité est amoindrie, la coupure actif·ves/retraité·es accentuée.

Le contrat collectif plus cher / moins cher ? Pour quelle couverture : identique, améliorée, moindre ? Quelle adéquation aux besoins spécifiques des retraité·es ?



ACTION – REVENDICATION ?

Partout où c'est possible, la FSU et/ou la FGR organisent des réunions d'information. Sur le fond, la marchandisation et la financiarisation actuelles de la santé, le système d'assurance maladie à deux étages obligatoire (Sécu) + complémentaire (PSC) fragilisent la Sécu, développent les inégalités d'accès aux soins, provoquent l'augmentation des coûts.

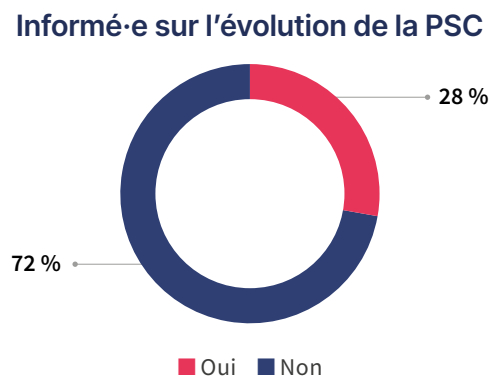
La FSU revendique, avec d'autres, la prise en charge à 100 % par la Sécu des soins prescrits. La dépendance doit aussi relever de cette solidarité nationale.

16 - Niveau d'information sur le nouveau dispositif de Protection Sociale Complémentaire. Es-tu informé·e des évolutions de la protection sociale complémentaire (PSC) qui vont intervenir en principe en 2026 et contraindre les retraité·es à des choix définitifs ?



CONSTAT

L'information en direction des retraité·es est un enjeu majeur pour l'année 2026.



ACTION – REVENDICATION ?

L'information relative à l'évolution de la PSC s'est développée depuis la date à laquelle les réponses à l'enquête nous sont parvenues, davantage pour les actifs et actives que pour les retraité·es. Sans doute la MGEN nous informera t-elle individuellement avant l'échéance de début de la période de choix (1er mai 2026).

La FSU et/ou la FGR diffusent des informations ou organisent des réunions dans certains départements. Participez et restez informé·es pour analyser l'évolution de ce dossier, pour s'orienter collectivement vers les meilleures solutions et combattre le système assurantiel lucratif.



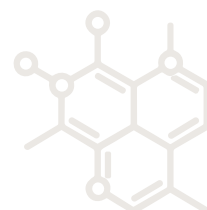
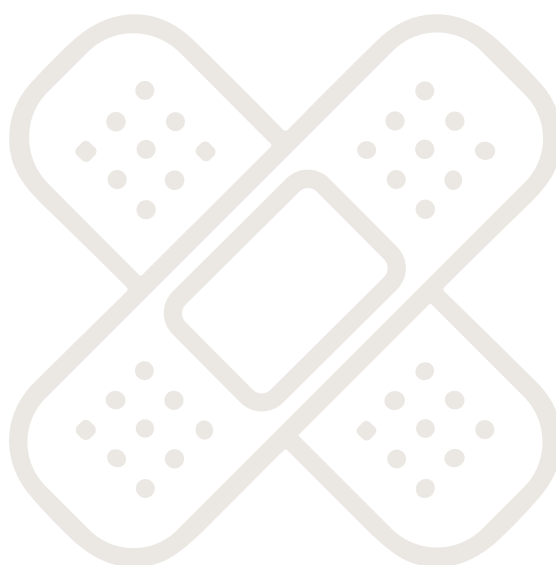
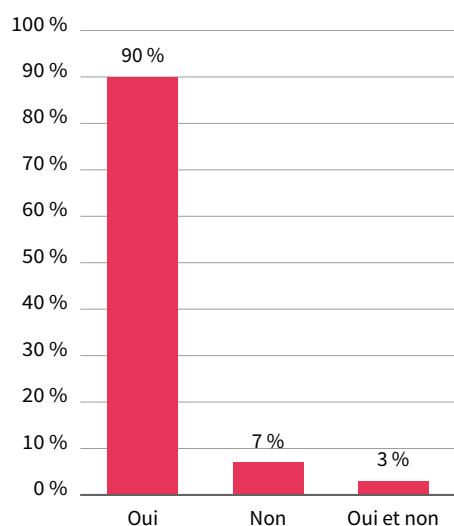
17 - Partages-tu la revendication de la FSU de prise en charge à 100 % des soins prescrits ?



CONSTAT

Les réponses sont très majoritairement positives. La réforme PSC ne correspond pas au modèle que le SNEP et la FSU défendent, parce qu'elle entraîne un recul de solidarités, envers les retraité-es. En audiologie, optique et dentaire, le « 100 % santé », acté par Macron, est un choix bas de gamme d'équipements, pris en charge à 100 % mais restreint et globalement insatisfaisant.

Pour une prise en charge à 100 %



ACTION – REVENDICATIONS ?

Seul le remboursement par la Sécurité Sociale à 100 % de tous les soins prescrits permettra de recréer de véritables solidarités et un accès égalitaire aux soins.

Faire vivre les réunions d'informations. Expliquer notre système d'assurance maladie à deux étages obligatoire (Sécu) + complémentaire (PSC) qui développent les inégalités d'accès aux soins, et comment il provoque l'augmentation des coûts et la fragilisation Sécu par la marchandisation et la financiarisation actuelles de la santé. La santé est un bien commun et la FSU fait le choix des solidarités et de l'universalité des droits, selon le principe « de chacun selon ses capacités à chacun selon ses besoins ».

La FSU se prononce, avec d'autres, pour le 100 % Sécu de tous les soins prescrits.

- ▣ Les sommes actuellement consacrées au financement de la PSC par les employeurs et les assuré-es doivent être réorientées vers la Sécu sous forme de cotisations.
- ▣ La dépendance doit aussi relever de cette solidarité nationale. Le financement doit rester fondé sur les cotisations sociales et non sur l'impôt. Il est indispensable de mettre fin aux allègements de charges indus.



18 - Questions ouvertes : réflexions et remarques personnelles



CONSTAT

De nombreux·ses sondé·es ont souhaité mentionner dans cette rubrique une sensibilité particulière sur des sujets partagés. Pour la plupart, ces questions peuvent être partagées avec quantité de retraité·es et d'actif·ves. Certaines concernent plus particulièrement l'Éducation Nationale, puis, plus spécifiquement l'EPS.

Ex : Accès aux soins, Attractivité de la profession des soignant·es et aides soignant·es, Numérus Clausus, Privatisation et rentabilité du privé lucratif, Délivrance de médicaments à l'unité, pénurie, Coût répartition sécu/mutuelle, la prévention, la Privatisation des soins, Coût pour dentaire, ophtalmo et ORL, la Malbouffe.

■ **Spécifique EN :** par ex 1 infirmière par établissement.

■ **Spécifique EPS :** par ex la pénibilité - CPA, suivi médical professionnel annuel comme dans les années 70, la proportion d'enseignant·es d'EPS dans les accidents de travail (tous salarié·es EN confondu·es) 20 %, le manque de soutien de la hiérarchie qui occasionne des frais à charge pour l'agent·e quand le dossier est clôturé, l'utilité d'apprendre à utiliser sa voix, ...



ACTION – REVENDICATIONS ?

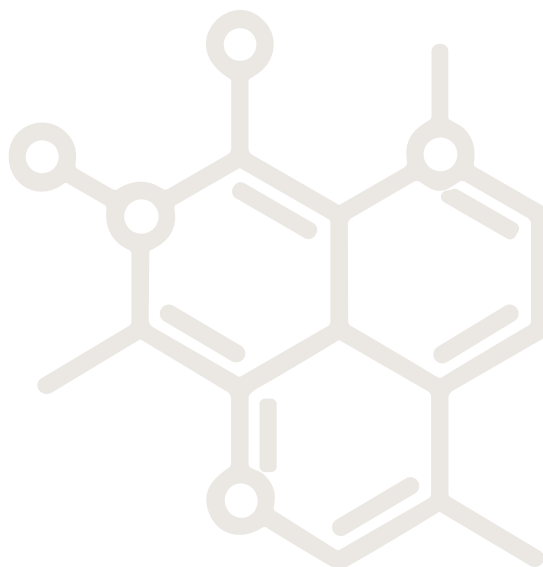
1) Fonctionnement des F3SCT « Formation Spécialisée Santé Sécurité au Travail » (ex CHSCT).

2) La P.S.C., (Protection Sociale Complémentaire), en pleine modification pour les actif·ves et retraité·es est contradictoire avec le 100 % SÉCU. Nous devons construire ensemble une planification progressive des nouveaux droits à la santé pour tous et toutes vers le 100 % SÉCU.

3) Agir conjointement actif·ves et retraité·es.

4) Accompagnement de la dépendance pour ses ascendant·es ou soi-même.

Les questions de santé sont liées à notre revendication des 4H d'EPS/semaine pour tous et toutes. C'est une mesure d'urgence pour aujourd'hui et le FUTUR.



Les rapports avec la hiérarchie formée au management public type libéral n'ont pas été évoqués dans cette enquête.

L'importante augmentation du nombre de dossiers remontés au secteur Juridique National du SNEP-FSU révèle l'impact de ces orientations sur la santé mentale des enseignant·es d'EPS et témoigne bien de la présence de nouveaux risques psychosociaux vécus dans la conception et l'exercice du métier au quotidien.

Cet aspect pourrait faire l'objet, avec d'autres thématiques, d'une nouvelle étude à définir pour les actif·ves.